

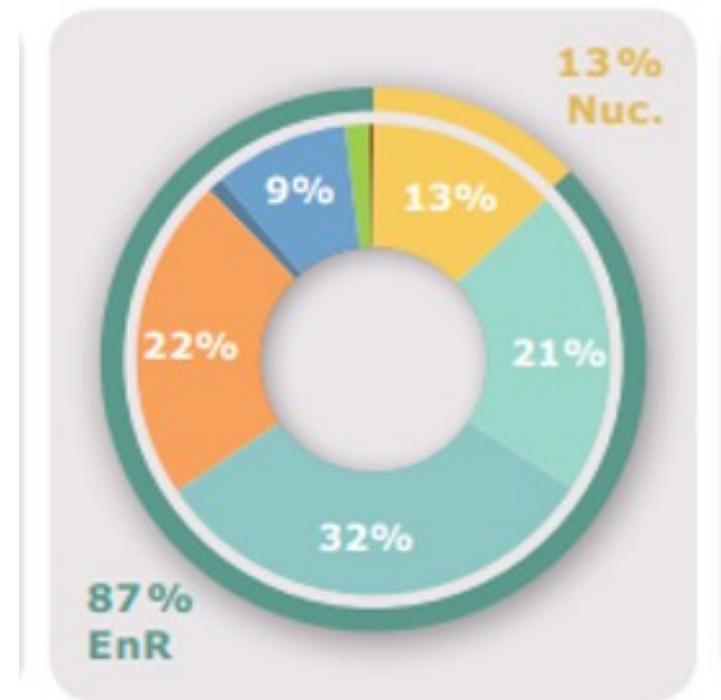
Acceptabilité et modalités du déploiement de l'éolien

- Le rapport du GIEC et tous les scénarios de l'AIE ou de RTE, à l'horizon 2050, convergent vers un monde où les énergies fossiles sont presque entièrement remplacées par des **énergies décarbonées**.
- A ce même horizon, ces scénarios prévoient une forte électrification des usages (une part de **60% d'électricité dans la consommation d'énergie contre 25% aujourd'hui**).
- Dans le scénario M23 de RTE, l'éolien terrestre et l'éolien en mer représenteront **53% du mix en 2050**, signe que cette source d'énergie est mature, compétitive, et respectueuse de l'environnement ;
- **Dans tous les scénarios de RTE et de l'AIE** : pas d'atteinte de la neutralité carbone sans éolien terrestre et en mer.
- Une question de **calendrier** : Les EnR sont les seules sources de production en capacité de fournir des kWh additionnels entre maintenant et 2035.

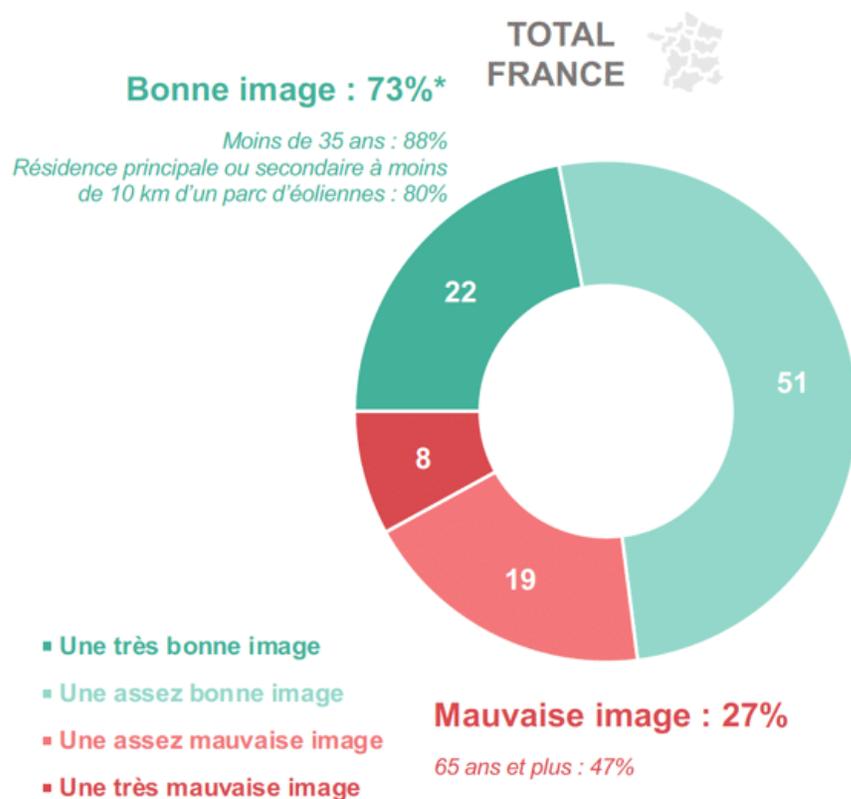
Sources :

[Futurs Énergétique 2050](#)

CAPACITÉS INSTALLÉES EN 2050 (EN GW)*



- Sondage « Les Français et l'énergie éolienne » réalisé par Harris Interactive, pour l'ADEME et le Ministère de Transition Ecologique – Octobre 2021



Deux focus régionaux ont été réalisés, **dans les Hauts-de-France et dans le Grand-Est, régions où sont implantés de 40% des capacités de production éolienne.**

Le sondage révèle que l'image de l'énergie éolienne y est **légèrement plus positive que celle mesurée auprès de l'ensemble des Français.**

Les Français se montrent dans l'ensemble **favorables au développement de l'énergie éolienne : 71%** d'entre eux le sont, et même 76% dans les Hauts-de-France et 74% dans le Grand Est.

- La filière éolienne est implantée depuis plus de quinze ans dans les territoires et est à **l'écoute des tendances sociétales** ;
- La **société évolue** : les projets de nouvelles infrastructures soulèvent systématiquement des difficultés d'acceptabilité localement (zones commerciales, usines, antennes relais, lignes à haute tension, LGV, tramway ...) :
 - **L'éolien, les énergies renouvelables et toutes les infrastructures de la transition écologique n'échappent pas à cela** (cf. rapport du CESE commandé par le Premier Ministre sur les infrastructures de la transition écologique et énergétique).
- La **filière s'adapte à ces évolutions de la société** et a pris ces dernières années **un véritable virage** (renforcement de la concertation avec les riverains, dialogue continu avec les élus locaux, excellence environnementale ...)
- **Chez nos adhérents** :
 - **Développement des compétences** autour de **nouveaux profils dans les équipes de développement** centré sur les questions de concertation ;
- **À l'échelle de la filière** : Création d'une **commission ancrage local** pour :
 - Travailler sur les sujets liés à la concertation, à la gouvernance, à la participation des citoyens et sur la redistribution ;
 - Structurer des relations de travail pérenne avec les associations d'élus au niveau national et local (ex : FNCCR, Amorce) ;
 - Préparation de la signature d'une charte avec AMORCE pour permettre un développement harmonieux de l'éolien dans les territoires.



Les mesures systématiquement mises en place par les développeurs :

- **Concertation avec les élus locaux et dialogue continu avec le territoire**, notamment via la mise en place d'un comité de projet autour du maire, de réunions publiques ou de documents d'information

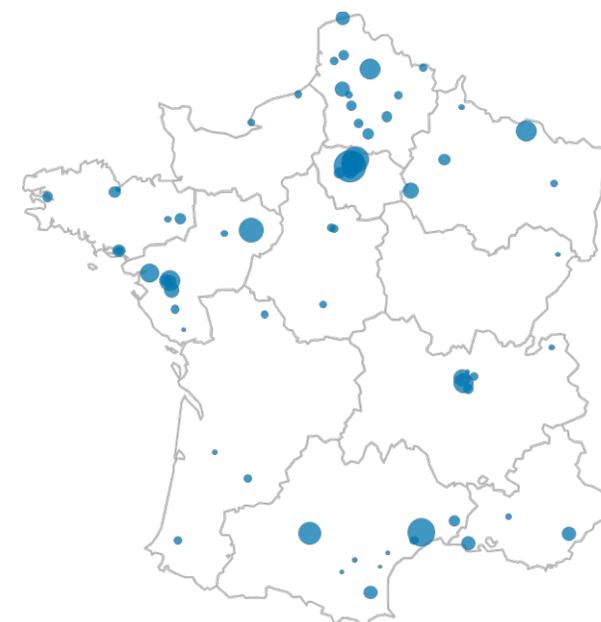
Les mesures régulièrement mises en place par les développeurs :

- **Financement et investissement participatifs** : permettre aux riverains et/ou aux collectivités de participer au financement des projets et/ou de s'associer à la gouvernance des parcs éoliens. Cela peut également se traduire par des logiques de **co-développement** acteurs privés/SEM ou collectivités/associations citoyennes ;
- **Mesures de redistribution comme les tarifs préférentiels pour les riverains** : les riverains des communes qui accueillent des parcs éoliens terrestres, ceux des communes du littoral pour les éoliennes en mer et les exploitants agricoles doivent pouvoir bénéficier de l'électricité d'origine éolienne produite sur leur territoire, à tarif préférentiel (comme ça a été le cas pour l'hydraulique). Le PJJ AER va dans ce sens. Jusqu'à aujourd'hui, les développeurs proposaient cette mesure en nouant des partenariats avec des fournisseurs d'électricité verte ;
- **Mesures d'accompagnement pour favoriser la transition énergétique sur le territoire** : installation de bornes de recharges pour des véhicules électriques pour accompagner le développement des mobilités douces et soutenir une politique publique prioritaire de décarbonation de la mobilité ;
- **Les mesures émergentes : L'autoconsommation collective, les PPA** (contrats de gré-à-gré) pour les entreprises et pour les collectivités du territoire. Sur ces deux sujets, le PJJ AER ouvre des portes sur les PPA mais pourraient aller plus loin sur l'autoconsommation collective

Les autres retombées :

- **La fiscalité locale** : l'énergie éolienne génère différents revenus fiscaux, comme des taxes foncières, la Cotisation Foncière des Entreprises, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (**IFER**). Ces revenus fiscaux sont de l'ordre de 10 à 15 000 euros par MW et par an. A noter, l'IFER a rapporté 220 millions d'euros aux communes accueillant un parc éolien
- **Les emplois locaux** :
 - la filière éolienne emploie plus de **25 000 personnes en France** (+13% en un an).
 - En 2021 elle a créé **8 emplois par jour**. Plus de 80% de ces emplois sont dans des territoires ruraux frappés par la désindustrialisation.
 - La France compte plus d'une **centaine de centres de maintenance** pour les parcs en exploitation répartis sur l'ensemble du territoire (cf carte) ;
 - **1/3 des capacités européenne de production de composants pour l'éolien en mer** sont implantées en France (St Nazaire, le Havre, Cherbourg, Montoir de Bretagne).
- **Les EnR financent 75% du bouclier tarifaire** : en plus de produire une électricité compétitive, les énergies éolienne et photovoltaïque françaises vont rapporter **15,45 milliards d'euros** à l'État sur les exercices 2022 et 2023. A lui seul, l'éolien – terrestre et offshore – permet de reverser 10,44 milliards d'euros au budget de l'État sur 2022 et 2023 et de **financer ainsi une grande partie du bouclier tarifaire sur l'énergie**

Plus d'une centaine de bases de maintenance implantées en France



Planification de l'éolien en mer

- Répartir les 40-50 GW d'éolien en mer à 2050 **sur chaque façade maritime**;
- **Identifier** des zones propices d'implantation et les programmer dans le temps;
- **Eviter** les zones les + sensibles (environnement) ou avec les activités les + denses (pêche etc.).

Concertation / dialogue

Conception des projets et ancrage local

Critères et exigences des cahiers des charges d'appels d'offres

- **Dans sa réponse** aux termes du cahier des charges et **après échanges avec les parties prenantes** (comité de concertation / de suivi), **le lauréat de l'AO définit un projet** s'intégrant à son environnement local / régional.

- **Plusieurs exigences des cahiers des charges** des appels d'offres (à la main de l'Etat) concernent le recours à des PME, l'abondement de fonds environnemental, territorial, des exigences concernant la coexistence des usages (dont la pêche)

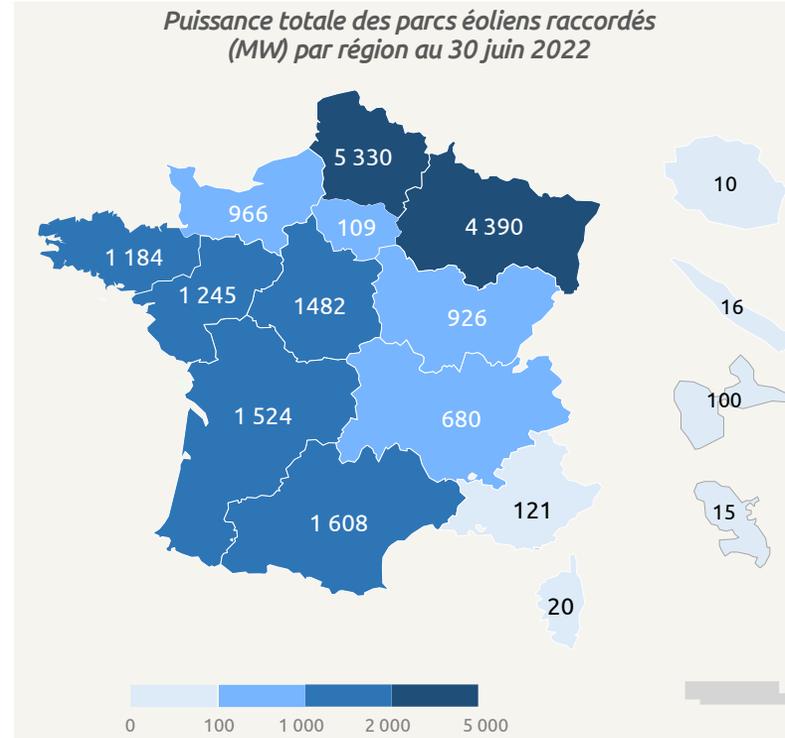
Ouvrir le jeu

Propositions :

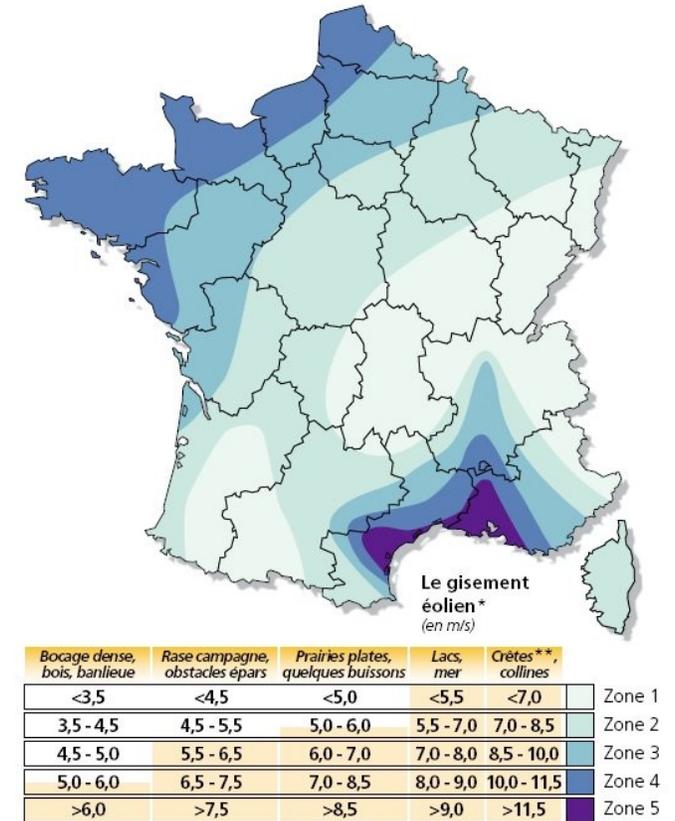
Mettre en place un mécanisme proposé par la filière depuis de nombreuses années qui permet d'encourager le développement des projets dans les zones relativement moins ventées (ajustement du complément de rémunération en fonction des zones de vent)

Faciliter le renouvellement des éoliennes (repowering) pour à nombre de mâts équivalent dégager plus de kWh

Puissance installée



Gisements de vent



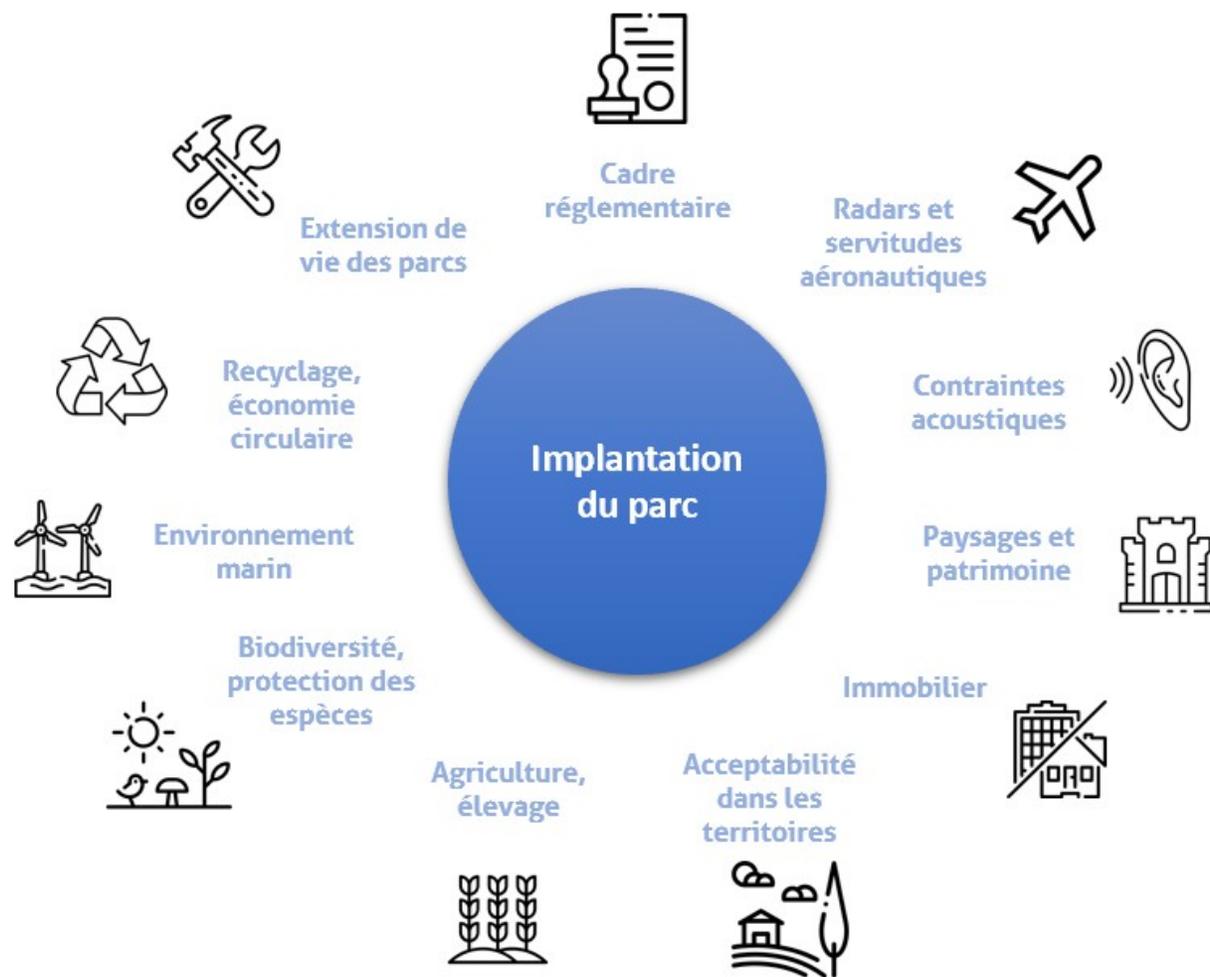
* Vitesse du vent à 50 mètres au-dessus du sol en fonction de la topographie.
** Les zones montagneuses nécessitent une étude de gisement spécifique.



Contraintes militaires

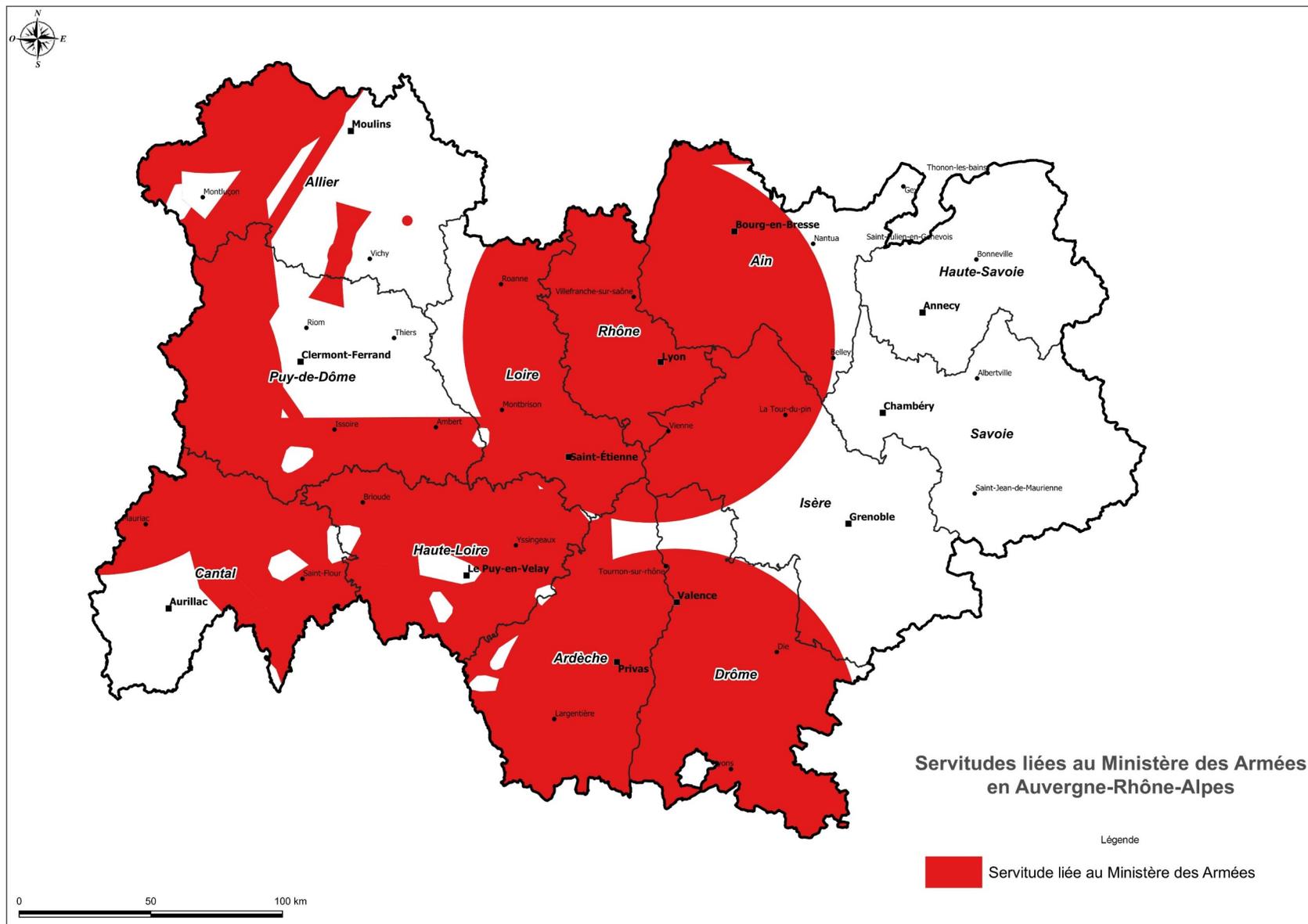


C.



Le choix d'un terrain d'implantation d'un parc éolien **ne se fait pas au hasard**. La réglementation, au travers des études d'impact et de danger, et de la rubrique 2980 des Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est très claire à ce sujet.

Des contraintes très variées rentrent en compte dans le développement d'un projet éolien : aéronautiques, de biodiversité, de radars, de proximité de zones d'habitations, de paysage, de patrimoine, etc.



- « On a ralenti notre évolution sur l'éolien terrestre, mais si l'on veut tenir nos objectifs climatiques, on devra quand même en faire. Il faudra concerter et **ouvrir le jeu parce qu'on l'a concentré l'implantation sur très peu de territoires.** »

Discours du Président de la République lors de l'inauguration du parc éolien en mer de Saint-Nazaire, 22 septembre 2022

- Instruction 1050 du 16 juin 2021, abrogé le 2 juin 2022 : quelles règles applicables pour les radars militaires ?
- Vers une extension du RTBA ?

30 % du territoire régional (hors 73/74) est libre de toutes contraintes militaires

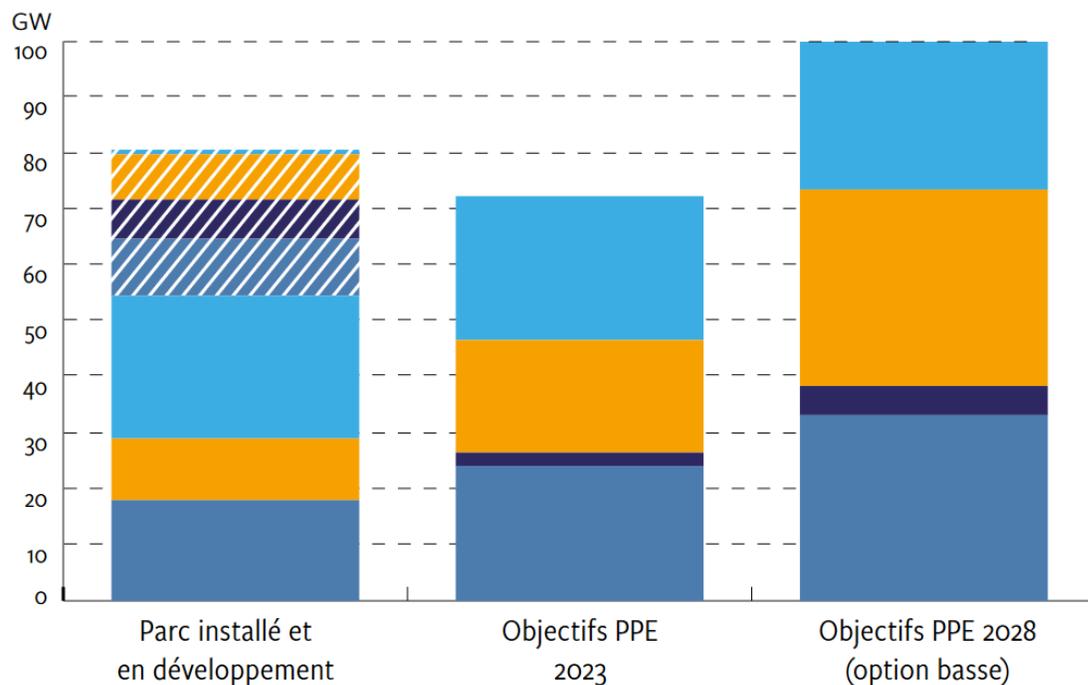


Annexe



Puissance installée et projets en développement, objectifs PPE 2023 et 2028*

- Solaire
- Éolien terrestre
- ▨ Volume des projets en développement de la filière correspondante
- Hydraulique
- Éolien en mer



Objectifs nationaux 2023 atteints à

16,4%*

L'essor des EnR sur le territoire français est certain, mais leur développement **pourrait être encore plus rapide**, notamment si certaines contraintes réglementaires et si certaines oppositions étaient assouplies. La France peine à atteindre ses engagements nationaux et internationaux, à savoir la réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES) entre 1990 et 2030.

En 30 ans, nous n'avons réduit nos émissions que de 20 %

Source :

[Panorama de l'électricité renouvelable, juin 2021](#)

- Sondage Harris Interactive, 2020, GreenUnivers – « Baromètre du financement participatif des EnR », Baromètre IRSN 2020

75 % des Français vivant à proximité des parcs ont un sentiment positif à l'égard de l'énergie éolienne (+3 % par rapport à 2018)



+ de 85 % des Français
considèrent que l'éolien
est une source d'énergie
propre et inépuisable



79 % des Français
considèrent que l'éolien a
un rôle important à jouer
dans la transition
énergétique



2 Français sur 3
estiment que l'installation
d'un parc à proximité de
chez eux serait une bonne
chose



91 % des 18-34 ans
ont une bonne image de
l'énergie éolienne